

Département : **EURE**
Canton : **NONANCOURT**
Commune
MARCILLY-LA-CAMPAGNE
Mairie
Rue du Verger
27320 Marcilly-la-Campagne
Tel/fax : 02 32 58 10 15

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 Juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Barbet-Leseur Patricia, Trouillet Christine, Huan-Pinçon Delphine et Dorchy Chantal

Messieurs : Bioche Alain, Gallerne Jean-Pierre, Le Bescond Marcel, Marthouret Claude et Osmont Michel

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

Absent(s) excusé(s) :

Mesdames :

- **Bacher Francine qui donne pouvoir à Bioche Alain**
- **Le Gallou Sylvie qui donne pouvoir à Trouillet Christine**
- **Poiret Claudine**

Messieurs :

- **Rolland Daniel**
- **Maurin Jean-Paul qui donne pouvoir à Marthouret Claude**

Désignation des délégués à l'élection des Sénateurs :

Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs en date du 28 Septembre 2014.

Résultats du vote :

- **HEROUARD Jean-Paul**
- **BACHER Francine**
- **BIOCHE Alain**
- **DORCHY Chantal**
- **MARTHOURET Claude**
- **TROUILLET Christine**

13 voies : POUR et 0 voies : CONTRE

Demande de subvention auprès de la DRAC pour les travaux de l'église :

Monsieur le Maire présente le dossier portant sur :

- la réfection du porche (charpente et couverture)
- le ravalement extérieur
- l'installation d'un paratonnerre sur le clocher
- l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite

Le conseil municipal approuve ces travaux, autorise le Maire à solliciter la subvention la plus élevée auprès de la DRAC, et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Droit de priorité : « le Bois Dorval » - « La Vallée Pépin » - « Le Bois Bontemps » et « la Pierre Bérot » :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, la proposition de la DGFIP portant sur l'acquisition de 10 parcelles sises aux lieux-dits :

- « le Bois Dorval »
- « La Vallée Pépin »
- « le Bois Bontemps »
- « la Pierre Bérot »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Marché de travaux « mur de la propriété MANGEOT » :

Monsieur le Maire présente les différents devis des entreprises portant sur la réfection du mur de la propriété MANGEOT à savoir :

- Ets GRAL : 7 949.50 €uros TTC
- Ets BESNARD : 13 282.80 €uros TTC

Après examen, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise GRAL et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Stockage de déchets inertes du SETOM à Marcilly :

Monsieur le Maire présente le dossier du SETOM portant sur le stockage de déchets inertes sur la parcelle XA 20 qui jouxte le site actuel du SETOM situé sur le territoire de la Commune de Moisville.

Après examen, le conseil municipal émet un avis défavorable et suggère que le SETOM négocie l'acquisition des terres agricoles qui entourent son usine de Guichainville, ce qui, de plus, éviterait le transport des déchets inertes.

Travaux d'aménagement des points d'arrêt des lignes régulières :

Le conseil municipal décide d'opter pour la mise en sécurité et l'accessibilité aux personnes handicapées des 3 points d'arrêt des lignes régulières de transport du département, situés sur le territoire communal, à savoir :

- 2 à Tivolý (RD 6154)
- 1 au Bourg (VC 1)

Il charge le Maire de demander des devis à différents bureaux d'études et de solliciter les subventions correspondantes.

Pour extrait :
En Mairie, le 21 Juin 2014
Le Maire

